Données de synthèse énergie et GES du secteur tertiaire

Territoire : Communauté d'Agglomération du Grand Poitiers
Population : 187 738 habitants (RP 2014, population municipale au 1er janvier 2017)
Département : Vienne
Année référence : 2008

Cette fiche territoriale présente des données de synthèse sur la consommation énergétique et les émissions de GES (Gaz à Effet de Serre) pour le secteur tertiaire. L'AREC est en capacité de fournir, pour les autres secteurs (résidentiel, industriel, agricole..) des fiches territoriales de synthèse ainsi que des analyses de données détaillées.

Comparaison aux échelons territoriaux

Sauf précision, les consommations énergétiques sont présentées en GWh, en énergie finale et en données normalisées. Les émissions de GES sont présentées en en t éq CO2 et en méthode indirecte.

Le parc de bâtiments du secteur tertiaire du territoire représente 5% de la surface de bâtiments tertiaire de la région, pour 5% de la consommation et 5% des émissions de GES du parc de l'ex région Poitou-Charentes.

		CA Grand Poitiers	Vienne	Nouvelle-Aquitaine
Surfaces m²	*Total*	**3 444 562**	5 412 581	68 396 511
	Part du territoire	**/**	64%	5%
Consommation énergétique GWh	*Total*	**1 028**	1 614	21 297
	Part du territoire	**/**	64%	5%
	Objectif SRCAE 2020	**822**	1 291	17 037
Emissions GES kt éq CO2	*Total*	**153**	239	3 204
	Part du territoire	**/**	64%	5%
	Objectif SRCAE 2020	**107 à 123**	167 à 191	2 243 à 2 563

Des objectifs sont fixés aux horizons 2020 et 2050. Ainsi, le SRCAE (Schéma Régional Climat Air Energie) de l'ancienne région Poitou-Charentes fixe comme objectifs, tout secteurs confondus, une réduction de la consommation énergétique finale de 20% et des émissions de GES de 20 à 30% à l'horizon 2020 par rapport à 2007. A l'horizon 2050, les objectifs de réduction sont de 38% pour la consommation énergétique et 75 à 80% pour les émissions de GES.

Part des surfaces de bâtiments tertiaires par branches selon l'échelon territorial

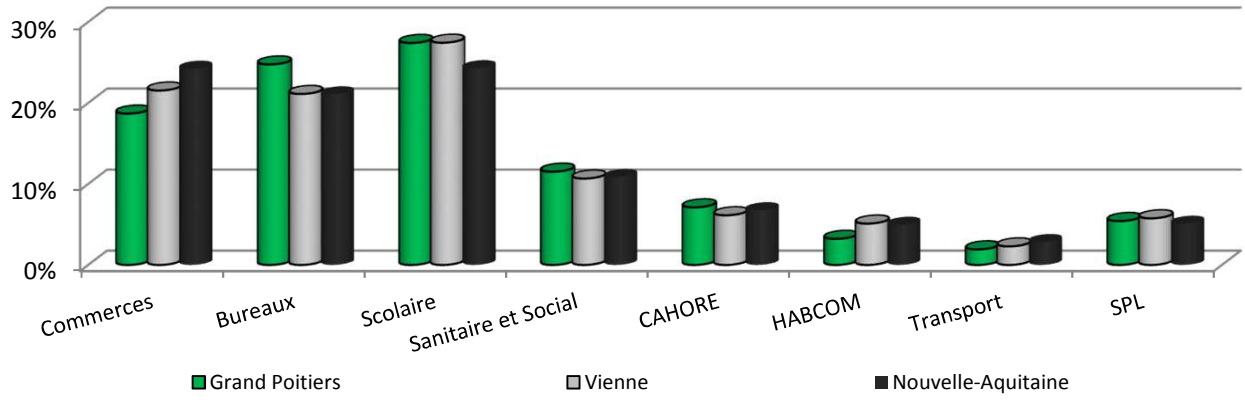

Les branches du secteur Tertiaire sont : les bureaux, les commerces, le scolaire, le sanitaire et social, l'habitat communautaire (HABCOM, principalement les maisons de retraite), les cafés/hôtels/restaurants (CAHORE), les transports (infrastructures) et les installations de sports et loisirs et divers (SPL).

Par branche et par type de données

La surface totale du parc de bâtiments du secteur tertiaire (toutes branches confondues) est de 3 444 562 m². Les trois branches Commerces, Scolaire et Bureaux représentent près de 71% des surfaces.
Toutes branches confondues, le parc de bâtiments du secteur tertiaire consomme 1 028 GWh et émet 153 212 t éq CO2.

	Surface m²	Consommation énergétique GWh	Emissions de GES t éq CO2
Commerces	643 566	227	30 812
Bureaux	852 421	293	36 496
Scolaire	943 912	139	26 473
Sanitaire et sociale	396 576	121	21 779
CAHORE	244 668	125	17 491
HABCOM	110 742	28	5 227
Transport	66 085	26	3 924
SPL	186 594	69	11 012
TOTAL	3 444 562	1 028	153 212

Parts des surfaces, des consommations d'énergie et des émissions de GES par branche

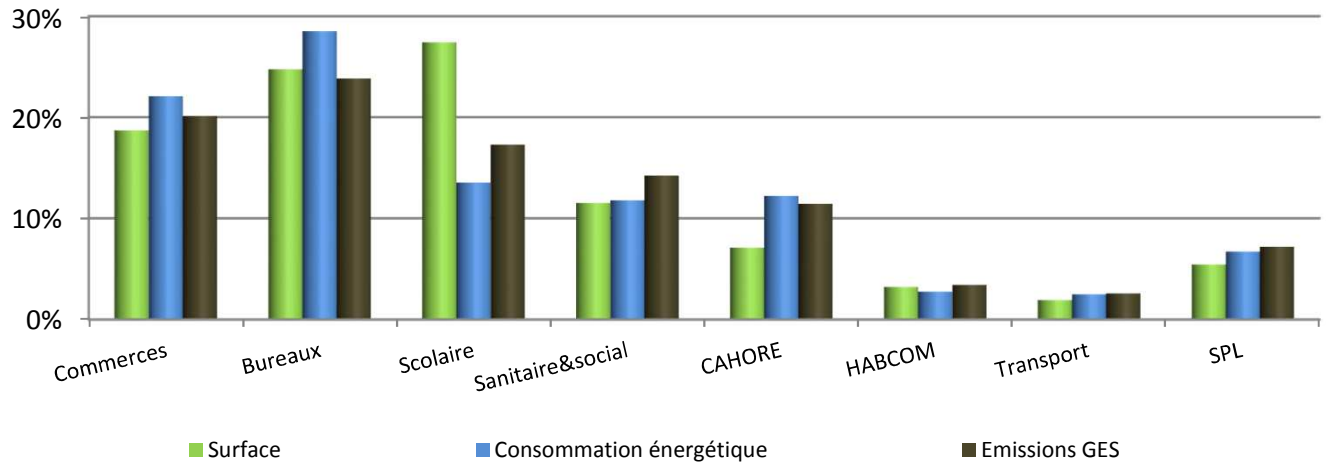

La consommation énergétique d'un bâtiment du secteur tertiaire est très liée à l'usage du bâtiment.

Certaines branches, comme le Scolaire, n'utilisent pas leurs bâtiments toute l'année. Les consommations sont donc plus modestes que pour un bâtiment commercial. C'est pourquoi la branche Scolaire représente 27% du secteur tertiaire mais seulement14% de la consommation énergétique.

Par type d'énergie

	Consommation d'énergie GWh	Emissions de GES t éq CO2
Electricité	527	41 549
Gaz	336	77 956
Fioul	110	32 662
Autres	55	1 045
Total	1 028	153 212

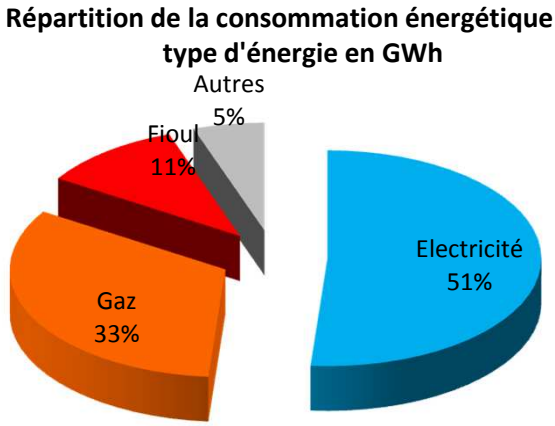

L'électricité est l'énergie la plus consommée par le parc de bâtiments du secteur tertiaire à 51 % . Le gaz réseau et le fioul (comprenant la consommation de gaz en bouteille) représentent respectivement 33 % et 11 % de la consommation énergétique. Les autres énergie, à savoir le bois et les réseaux de chaleur, représentent 5% de l'énergie consommée.

Par usage et par branche

	Consommation énergétique GWh	Emissions de GES t éq CO2
Chauffage	446	97 486
Electricite Specifique	292	17 517
Autres usages	116	12 162
Eau Chaude Sanitaire	99	16 722
Cuisson	75	9 324
Total	1 028	153 210

738

0,717847138

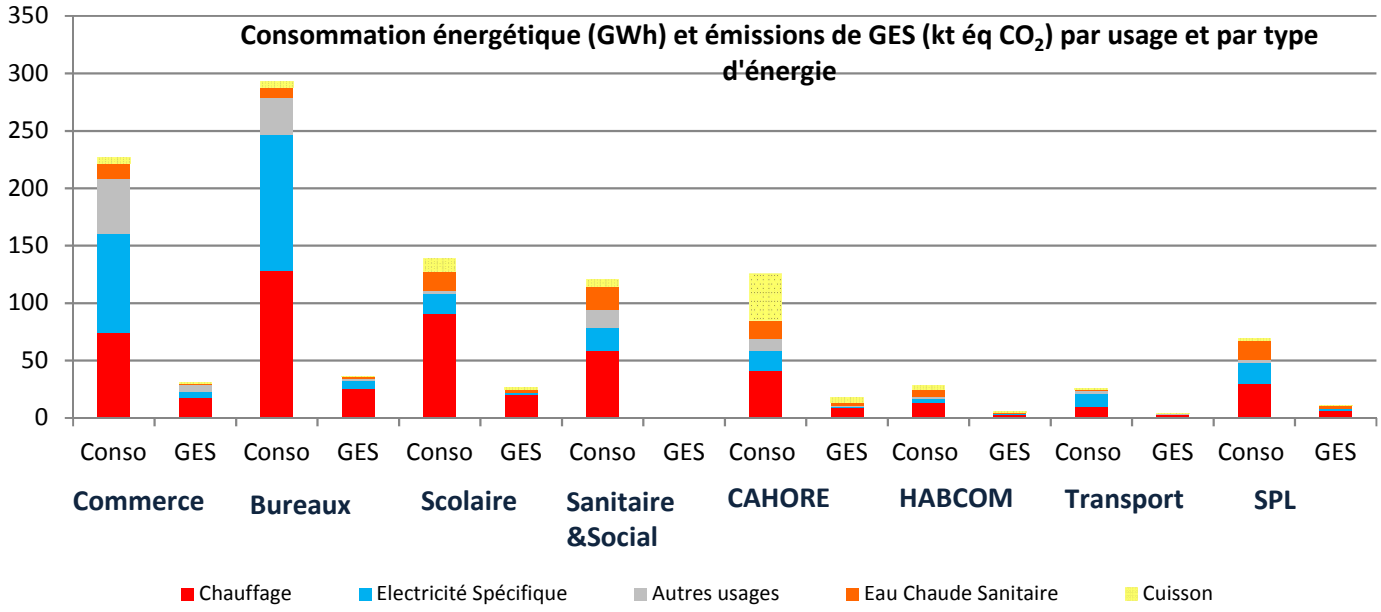

Les Commerces et Bureaux concentrent 51% de la consommation énergétique dont 39% pour l'électricité spécifique. Cette consommation d'électricité spécifique s'explique notamment par les équipements dans ces deux branches : éclairage des vitrines pour les commerces, équipements informatiques pour les bureaux...

Les enjeux de la maîtrise de l'énergie diffèrent selon les branches. Pour les bureaux, c'est l'électricité spécifique et le chauffage (40% et 44% de la consommation) alors que ce dernier est l'enjeu majeur pour le scolaire (65% de la consommation).
Concernant les commerces, on retrouve les mêmes enjeux que pour les bureaux mais les « autres usages » (climatisation, ventilation) représentent également une part non négligeable de la consommation énergétique (notamment liée à la production de froid).

Méthodologie

La diversité des 8 branches du secteur tertiaire en fait un secteur nécessitant la collecte d'une multitude de données. L'étude sectorielle du Tertiaire du territoire s'appuie sur les données des organismes régionaux recensant les informations des surfaces bâties (CCI, Rectorat, DRASS, Conseils Généraux et Régional ainsi que le fichier CLAP recensant tous les emplois à la commune selon la nomenclature NES 114).
Ces données permettent une reconstitution des surfaces (en m²) de chaque branche d'activité. Le CEREN propose des consommations régionales par m² selon les branches et l'énergie.
A l'aide de ces informations, l'AREC reconstitue une consommation et un mix énergétique théorique par établissement selon la branche et la desserte au gaz de la commune. Enfin, les données locales, notamment d'ErDF, de GrDF et des distributeurs locaux permettent de recouper les informations.
Les facteurs d'émissions GES sont issus de la base Carbone ADEME.

Un GWh (GigaWattheure) est l'énergie consommée pour faire fonctionner par exemple un appareil d'une puissance de 1 GW pendant 1 heure.

L'électricité spécifique est l'électricité consommée par des appareils qui utilisent uniquement l'électricité comme source d'énergie (micro-ondes, ordinateur…).

Une t éq CO2 (tonne équivalent dioxyde de carbone) correspond à une unité qui permet de considérer l'ensemble des GES .

L'énergie finale est l'énergie délivrée au consommateur, c'est-à-dire sans les pertes liées à la transformation, au transport et au stockage.

Méthode indirecte : les émissions de GES d'origines énergétiques amont (production, distribution) et lors de la combustion sont prises en compte.

SRCAE : le Schéma Régional Climat Air Energie est un document stratégique formulant les orientations de la région en matières de demande énergétique, réduction des GES, pollution de l'air, développement des énergies renouvelables…

Pour en savoir plus : oreges@arecpc.com

Agence Régionale d'Evaluation environnement et Climat
60 rue Jean Jaurès
CS 90452 – 86011 POITIERS Cedex
Tél : 05 49 30 31 57
Fax : 05 49 41 61 11